

86-88, boulevard Hymus

Réhabilitation complète et définitive de l'ancien site d'entreposage illégal de BPC

POINTE-CLAIRE, le 9 mars 2021 – Le maire de la Ville de Pointe-Claire, John Belvedere, et les membres du conseil municipal annoncent avec satisfaction la réhabilitation complète et définitive, par le propriétaire, de l'ancien site d'entreposage illégal de biphényles polychlorés (BPC), situé au 86-88, boulevard Hymus à Pointe-Claire, tel que confirmé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

« Le conseil municipal et moi-même sommes satisfaits que l'ensemble des travaux prévus au plan de réhabilitation aient été réalisés de façon à obtenir la résolution complète et définitive de cette situation. Depuis près de huit ans, nous avons maintenu, tout comme le gouvernement, le même engagement et une détermination ferme pour que le site soit rapidement sécurisé puis réhabilité selon les meilleures procédures d'excavation, de dispositions et de réhabilitation des lieux. Cette situation est maintenant résolue à la satisfaction de la Ville », souligne le maire.

Les travaux de réhabilitation ont débuté en avril 2019 et se sont poursuivis jusqu'à l'automne dernier. Quelque 21 342 tonnes métriques de sols contaminés ont été excavées puis éliminées dans des lieux autorisés, en respect du plan de réhabilitation soumis par le propriétaire et approuvé par le Ministère.

Des puits d'observations ont été aménagés pour assurer un suivi de la qualité de l'eau souterraine au cours des trois prochaines années.